



AVIS PUBLIC

Modification ponctuelle du plan d'aménagement général

Il est porté à la connaissance du public qu'à l'occasion de sa séance du 16 décembre 2020, le conseil communal a approuvé le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Wiltz, présenté par le bureau d'études CO3 pour le compte de l'administration communale de Wiltz, et portant sur le reclassement de fonds sis à Wiltz, rue des Charretiers au lieu-dit « Op der Lay », à savoir : l'adaptation des coefficients d'occupation du sol dans une partie de la zone soumise à PAP « NQ07/HAB-1- Rue des Charretiers », et pour ce faire création d'une sous-zone « NQ7b ». Les modifications proposées aux coefficients sont des augmentations avec les valeurs maximales suivantes : Le COS de 0,20 à 0,35 ; Le CUS de 0,4 à 0,65 ; le CSS de 0,2 à 0,5 et la densité de logement de 12 à 16 unités/Ha.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant **l'aménagement communal et le développement urbain**, la délibération du conseil communal avec le dossier complet sera publiée pendant 15 jours à partir du 22 décembre 2020 à la maison communale où le public peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau. Les observations et objections contre le projet doivent être présentées, dans le même délai de 15 jours du dépôt, par écrit à la ministre, sous peine de forclusion.

Wiltz, le 21 décembre 2020
Le collège des bourgmestre et échevins,
Le président, Le secrétaire,



Ville de Wiltz

Administration communale • service technique • Mike Nosbusch • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 37 • E-mail: mike.nosbusch@wiltz.lu